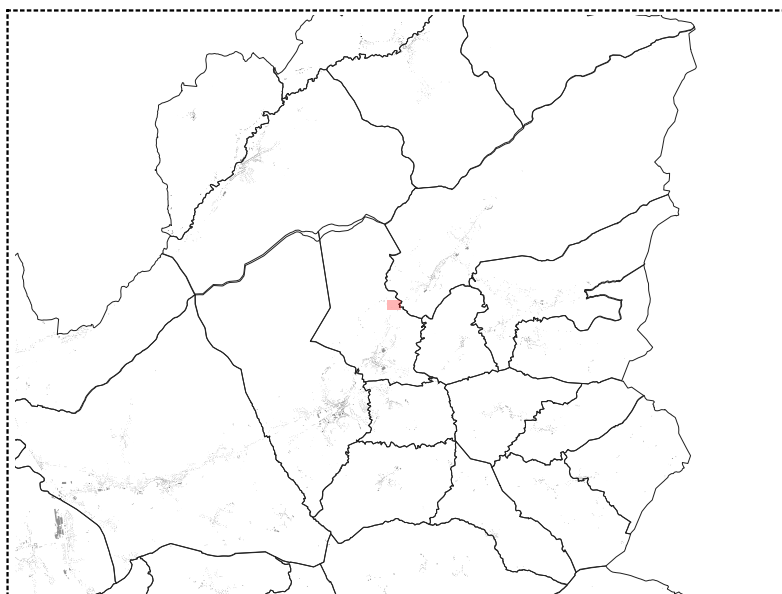
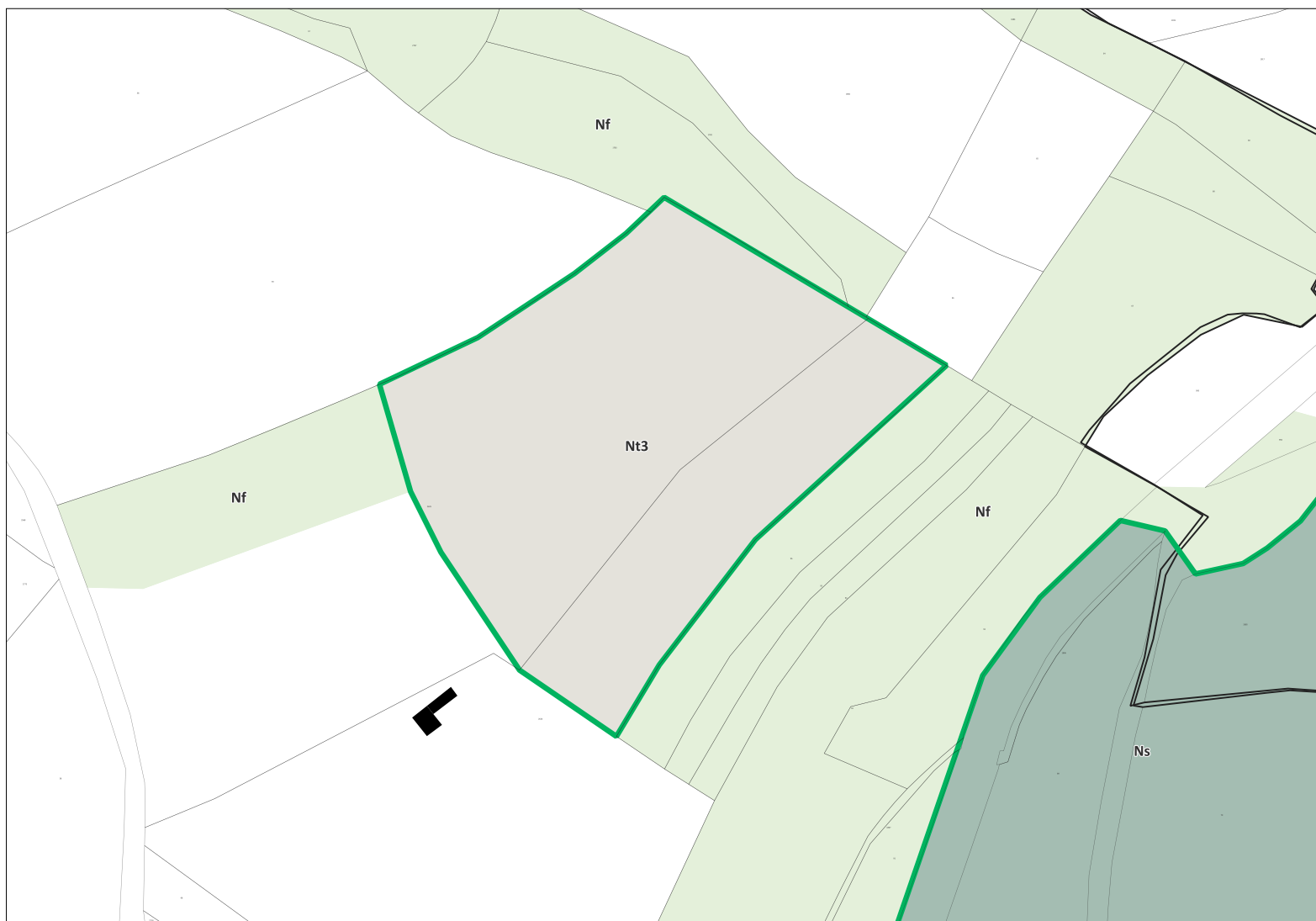




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

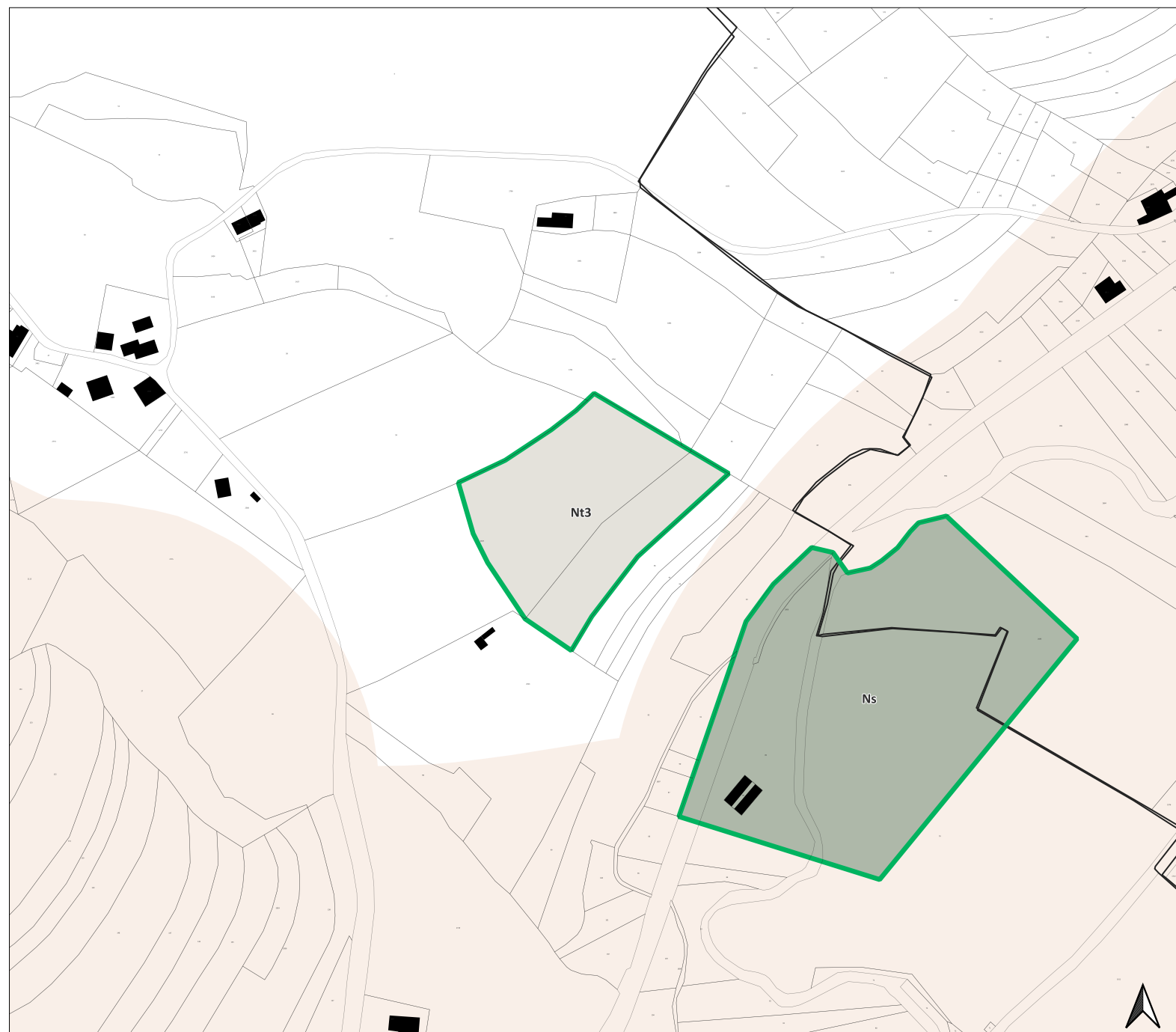
SURFACE (en ha) : 1.3

PROJET : > Création

> Privé

> Hébergements insolites : Création de cinq cabanes avec SPA





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

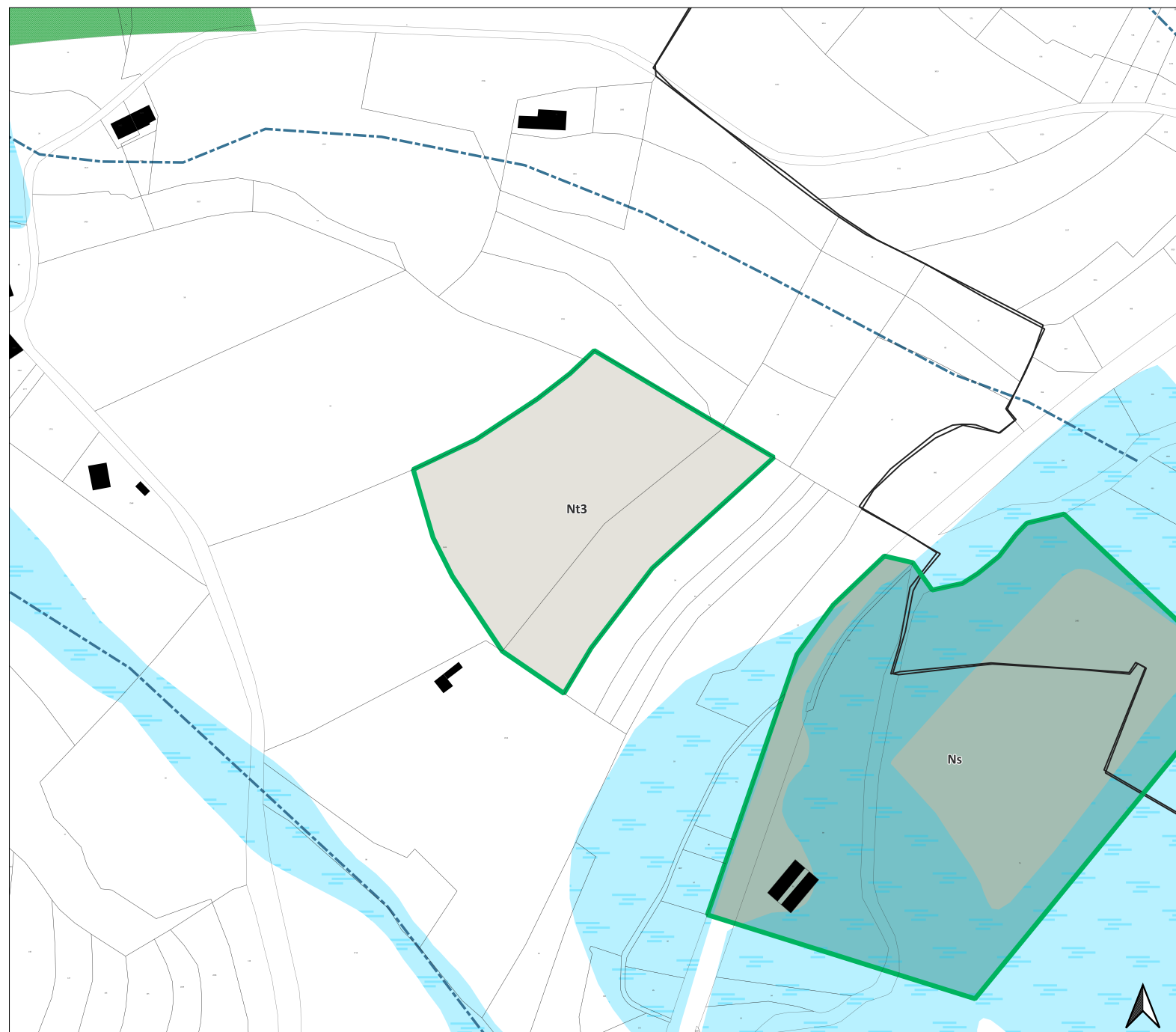
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
- Niveaux d'aléa : Fort
- Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

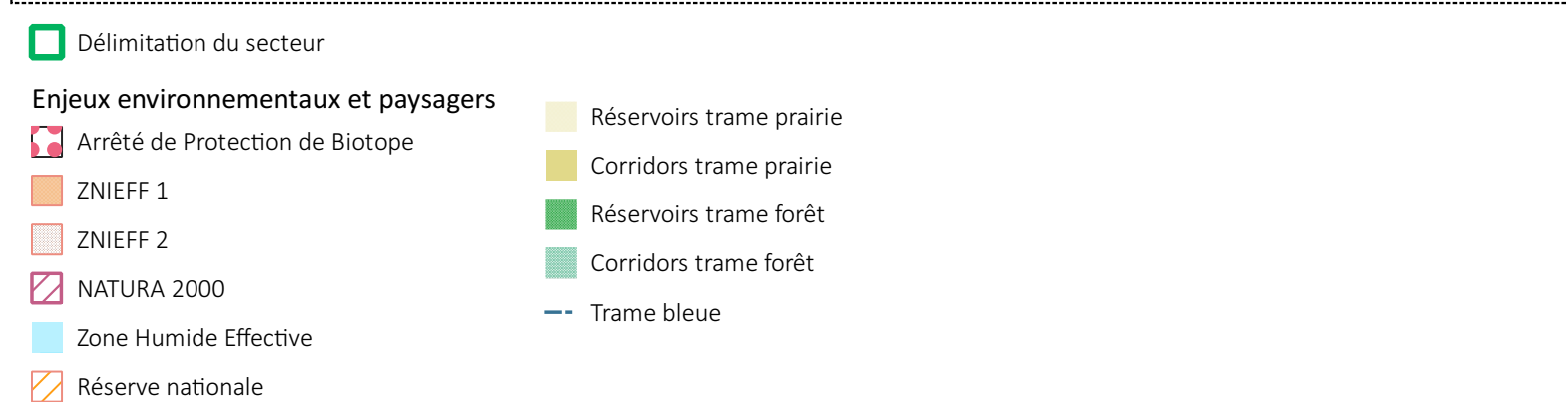
- Faible
- Moyen

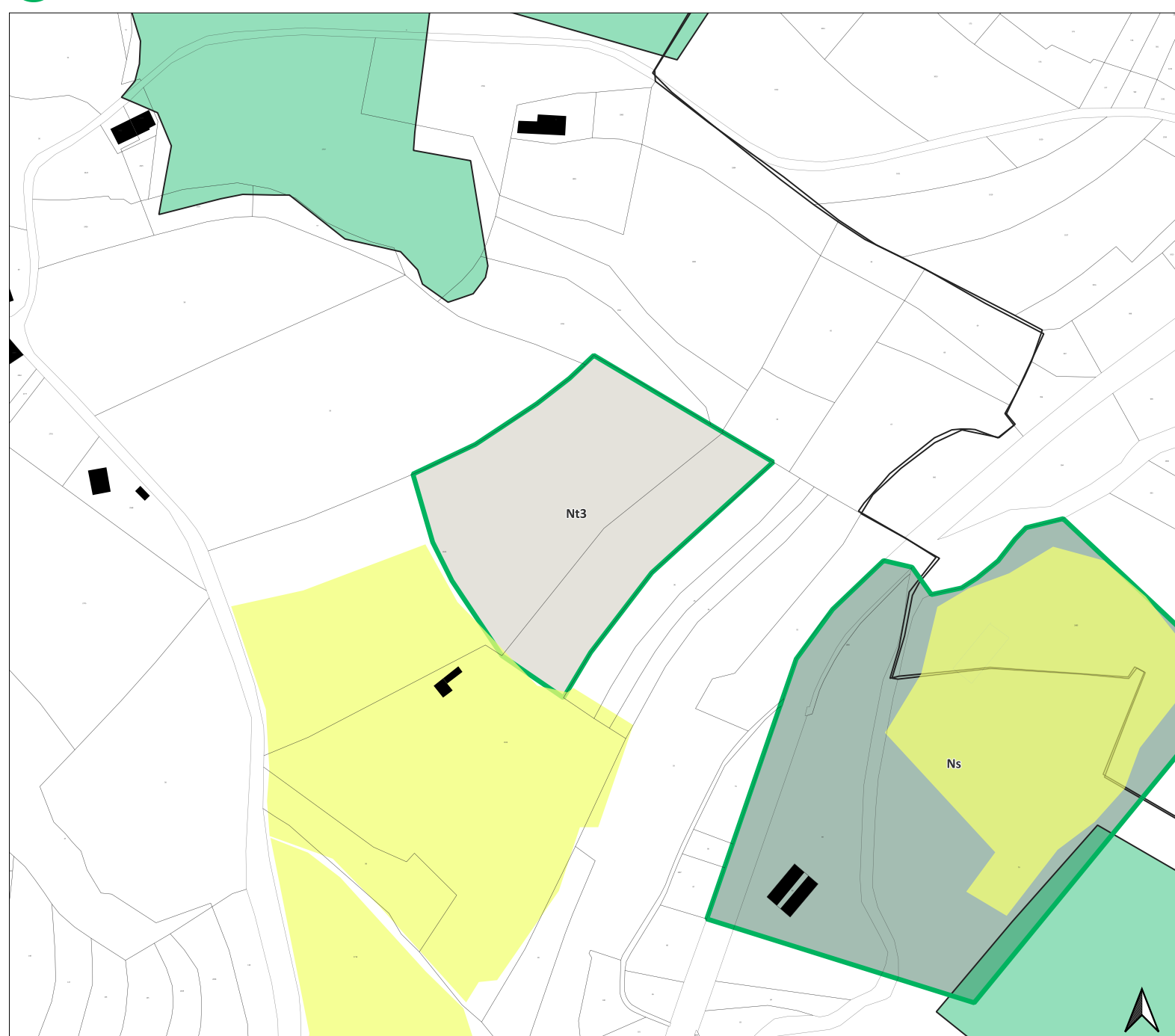


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2. Seuls les constructions à l'emprise limitée sont autorisées afin de limiter les impacts.





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²
ENJEUX : Le secteur est occupé par une forêt. La forêt est privée, et le secteur de projet n'empiète pas sur des espaces gérés par un document de gestion durable. Aucun impact n'est attendu sur les milieux.

-  Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 -  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre ICPE
 -  Périmètre RSD
 -  Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
 -  ONF- Forêts Publiques